

P250-R

Date de révision: 11.02.2024

Page 1 de 8

## 1. Identification

### Identificateur de produit

P250-R

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Klebstoffe, Dichtstoffe

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Hottinger Brüel & Kjaer
Rue:	Im Tiefen See 45
Lieu:	D-64293 Darmstadt
Téléphone:	+49 (0)6151 803-0
Internet:	www.hbm.com
Service responsable:	+49(0)6131 19240 support@hbm.com

## 2. Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

### Autres dangers

Aucune information disponible.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

## P250-R

Date de révision: 11.02.2024

Page 2 de 8

**Composants dangereux**

N° CAS	Dénomination chimique	Quantité
100-97-0	méthénamine hexaméthylènetétramine	5 - < 10 %
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	< 1 %

Texte des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Dénomination chimique	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
108-95-2	203-632-7	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3	

**4. Premiers soins****Description des premiers secours****Indications générales**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Aucune information disponible.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

Aucune information disponible.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie****Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Mousse

**Agents extincteurs inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## P250-R

Date de révision: 11.02.2024

Page 3 de 8

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.  
Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Protection individuelle: voir rubrique 8

**Pour les non-secouristes**

Evacuer les personnes en lieu sûr.

**Pour les secouristes**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage****Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

**Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
Evacuation: voir rubrique 13

**7. Manutention et stockage****Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

**Information supplémentaire**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

TRGS 510

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Aucune information disponible.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

P250-R

Date de révision: 11.02.2024

Page 4 de 8

**Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Epaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,7\text{mm}$   
Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)  
Temps de pénétration:  $>480\text{ min}$   
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Conserver les vêtements de travail à part.

**Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: a

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	marron	
Odeur:	Amines	
pH-Valeur:		non déterminé
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé

## P250-R

Date de révision: 11.02.2024

Page 5 de 8

Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement: non déterminé:	non déterminé
Point d'éclair:	> 140 °C
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>	
solide/liquide:	non déterminé
<b>Dangers d'explosion</b>	
non déterminé	
Limite inférieure d'explosibilité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	
solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>	
non déterminé	
Tension de vapeur: (à 20 °C)	non déterminé
Tension de vapeur: (à 50 °C)	nicht bestimmt
Densité:	non déterminé
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

**Autres données**

Teneur en corps solides:	9,99 %
Aucune information disponible.	

**10. Stabilité et réactivité****Réactivité**

Aucune information disponible.

**Stabilité chimique**

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures

## P250-R

Date de révision: 11.02.2024

Page 6 de 8

préconisées sont respectées.

**Risque de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**Matériaux incompatibles**

Aucune information disponible.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucune information disponible.

**11. Données toxicologiques****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 10101 mg/kg; ATE (cutanée) 30303 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 303,0 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 50,51 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthénamine hexaméthylènetétramine)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune information disponible.

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune information disponible.

**Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## P250-R

Date de révision: 11.02.2024

Page 7 de 8

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**12. Données écologiques****Persistance et dégradation**

Aucune information disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**13. Données sur l'élimination****Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**14. Informations relatives au transport****Canadien TMD****Appellation réglementaire:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Classe(s) de danger relative au transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Classe(s) de danger relative au transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Risques pour l'Environnement**

## P250-R

Date de révision: 11.02.2024

Page 8 de 8

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

## 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

## 16. Autres informations

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,8,9,11,12,14.

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le SGH**

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

**Texte des phrases H (numéro et texte intégral)**

H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*